

LETTRE D'INFORMATION N°10
JUIN 2026

SyGRAL

syndicat mixte de
gestion des rivières
**ASTARAC
LOMAGNE**



LA RIVIÈRE À GRANDE ÉCHELLE !

**GESTION DES BASSINS VERSANTS: DÉMARCHE
SUR L'ÉROSION DES SOLS ET LA RÉDUCTION
DES PESTICIDES**



Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne

7 Place de la Halle • 32120 SOLOMIAC

contact@sygral.fr • 05 32 26 34 00

www.sygral.fr

La rivière, un miroir de la gestion des coteaux

Le bassin versant, ou vallée d'un cours d'eau, désigne l'espace dans lequel toute goutte d'eau tombée finit par rejoindre ce cours d'eau. Dans son parcours elle emporte une partie des éléments qui composent la terre, les roches et l'ensemble des matériaux sur lesquels elle s'écoule.



LE RUISSÈLEMENT ET L'INFILTRATION, DEUX PHÉNOMÈNES OPPOSÉS DANS LA GESTION DE L'EAU

La capacité de l'eau à capter ces éléments dépend d'une multitude de paramètres comme la pente des coteaux, l'intensité des épisodes pluvieux, la nature des sols et leur structure ou la **couverture continue** ou non des parcelles.

La gestion des parcelles agricole influence la structure des sols et leur capacité à **infiltrer** l'eau ou, au contraire à la faire **ruisseler**. Un sol mal structuré et dépourvu de végétation favorise le ruissèlement des terres et le lessivages des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires...). Ces éléments participent à la dégradation de la qualité des cours d'eau et la perte de fertilité des sols. A contrario, la mise en place d'une couverture végétale **réduit "l'effet splash" des pluies** et **favorise l'infiltration** des eaux grâce aux systèmes racinaires.

En passant en voiture, ou en vous promenant dans la campagne après un orage vous avez peut être remarqué des marques similaires à la photo ci contre. Ces phénomènes, appelés "ravines" sont les signes d'un ruissèlement important. Face à ces problématiques des agriculteurs/trices adaptent leurs pratiques, notamment par la mise en place de **couverts végétaux**.



LES COUVERTS VÉGÉTAUX

Cette pratique culturale vise à réduire les périodes durant lesquelles les sols restent nus, afin de limiter leur vulnérabilité face aux intempéries, en implantant un couvert végétal après une récolte.

Le terme « couvert végétal » ne désigne pas une plante spécifique : toute végétation implantée temporairement peut être considérée comme un couvert végétal. Toutefois, certaines espèces sont privilégiées pour leurs intérêts agronomiques particuliers.

En fonction des objectifs de chaque exploitant/e, de la nature des sols, des saisons de production ou encore des conditions climatiques, les agriculteurs et agricultrices choisissent les semences les plus adaptées.

UN PARTENARIAT POUR L'EAU ET LA TERRE

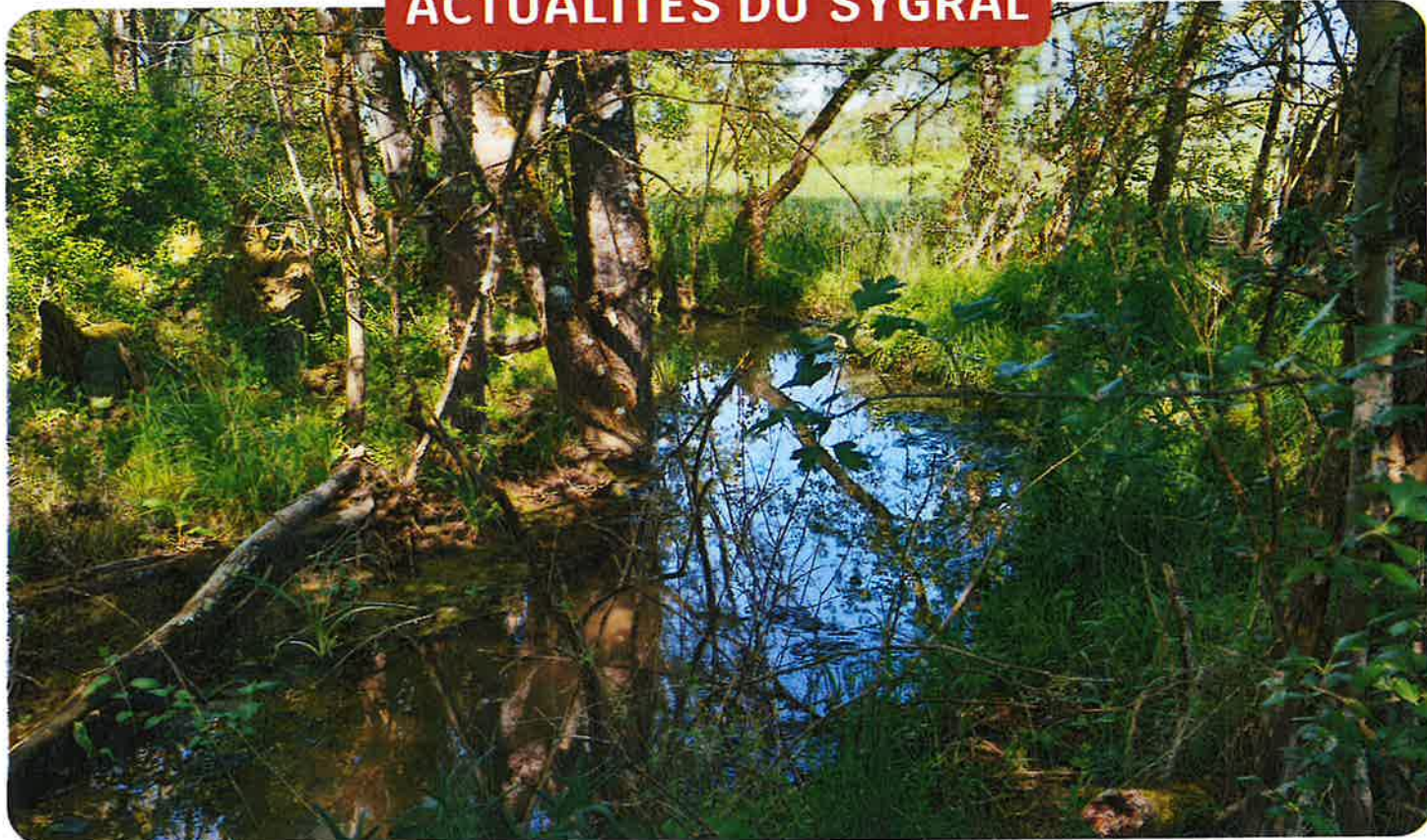
Les intérêts agronomiques des couverts végétaux sont bien connus des agriculteurs (apport de carbone et d'azote au sol, structuration du sol par les racines, etc.) mais le manque de connaissance technique rend parfois difficile leur mise en place. C'est dans ce cadre que le SYGRAL et le SM3V (syndicat mixte des 3 vallées) ont décidé de collaborer pour porter une démarche expérimentale visant à financer du conseil individuel aux agriculteurs et les accompagner dans la mise en oeuvre de cette pratique.

Pour ce faire, les agriculteurs peuvent choisir chaque année et pendant 3 ans un conseiller agronome (financé à 70%) qui les accompagnera sur le choix du couvert végétal jusqu'à leur destruction.

Cette démarche est accompagnée par le GIP LIA et financée par l'Agence de l'eau

***Effet splash** définit les conséquences du choc des pluies sur certains types de sol peu ou mal structuré. L'impact de la pluie crée une croûte imperméable en surface qui limite voir ne permet plus le développement des végétaux.

ACTUALITÉS DU SYGRAL



NOUVELLE ARRIVÉE !

Début février, Clara BECH, nouvelle technicienne référente sur le secteur "Tessone - Lambon - Nadesse - Marguestaud" a intégré l'équipe technique du SYGRAL.

Pour toutes questions en lien avec les cours d'eau et les zones humides du territoire, n'hésitez pas à la contacter aux coordonnées suivantes :

Clara BECH

Tél : 05 32 26 34 06

Email : c.bech@sygral.fr

DIG VALLÉE DE L'ARRATS

La Déclaration d'Interêt Général constitue l'autorisation pour mener des travaux d'ordre d'intérêt général sur les rivières d'un bassin versant.

La DIG qui concerne la **vallée de l'Arrats**, a été déposée auprès des services de l'État en janvier 2026 et est en cours d'instruction.



ÉTAT DES LIEUX DES RIVIÈRES DU BASSIN VERSANT DE L'AUROUE

Le bassin versant de l'Auroue a récemment été intégré au dans le périmètre du SYGRAL.

L'état des lieux des principaux cours d'eau de cette vallée a donc été effectué en début d'année 2026.

Différents paramètres influençant le fonctionnement de chaque rivière ont été relevés afin d'établir un état global du cours d'eau.



UN PLAN DE GESTION EN COURS DE CRÉATION SUR LES AFFLUENTS DE LA GIMONE AVAL

Le bassin versant de la Gimone est aujourd'hui au cœur de l'élaboration d'un plan de gestion de ses différents cours d'eau. Ce plan de gestion est porté par une volonté commune de mieux préserver les milieux aquatiques tout en répondant aux enjeux du territoire. Ainsi, cette démarche vise à établir une feuille de route cohérente sur plusieurs années en conciliant le maintien de la qualité des eaux, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques et les différents usages locaux.

Pour ce faire, un état des lieux diagnostic des différents cours d'eau a été effectué afin d'identifier les enjeux du territoire. A partir de ce diagnostic, le programme de gestion va définir des interventions à réaliser par le SYGRAL afin de répondre aux mieux à ces enjeux.

Le plan de gestion peut aussi servir à coordonner des actions avec les différents acteurs du territoire du bassin versant de la Gimone, tout en veillant au respect de la réglementation.

La réalisation de ce plan de gestion est actuellement assurée par Lucas Bravo, étudiant en licence professionnel DARE, à l'université de Limoges en contrat d'alternance au SYGRAL, qui participe activement aux différentes phases de diagnostic, de concertation avec les élus, acteurs locaux et partenaires et de programmation des actions.



Cours d'eau du Sarampion – Bassin versant de la Gimone

DES ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SYGRAL

L'équipe du Sygral retourne à l'école ! Dans le cadre de ces missions de sensibilisation, les technicien/nes du syndicat ont réalisé plusieurs animations en plein air avec les écoles primaires du territoire. L'occasion d'appréhender le fonctionnement de la rivière et des écosystèmes qui y sont associés.



ENTRÉE DANS LA PÉRIODE DE PRÉPARATION DES CHANTIERS

La période de printemps officialise le démarrage des préparatifs avant chantier !

Chaque technicien répartit ses actions en 5 grandes catégories :

- Restauration de cours d'eau ;
- Restauration de zones humides ;
- Préservation du bassin versant (plantations de haies) ;
- Études ;
- Sensibilisation et communication.

Une fois l'accord des propriétaires obtenu, les techniciens dimensionnent chaque action, avant de sélectionner les entreprises qui pourront les réaliser.



ZOOM SUR...

...UNE NOUVELLE ÉQUIPE D'ÉLUS

QUEL EST LE RÔLE D'UN ÉLU DANS UN SYNDICAT DE RIVIÈRE ?

Les syndicats de rivières sont composés d'une **assemblée d'élus**, représentative du territoire, qui délibèrent sur plusieurs points **définissant le fonctionnement global du syndicat et les orientations de gestion**. Cette représentativité vise à faciliter les échanges pour **co-construire des solutions cohérentes et solidaires** à l'échelle des bassins versants.

Tous les 6 ans, cette assemblée délibérante est renouvelée, et permet d'élire un ou une nouvelle président/e pour l'ensemble du Sygral, ainsi que plusieurs vices-président/es qui représentent chacun un secteur opérationnel.

PRÉSIDENT



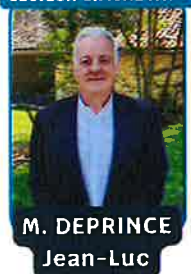
M. GABRIEL Bruno
CC Coteaux Arrats Gimone

ÉLECTION DE LA NOUVELLE ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

20 MAI 2026

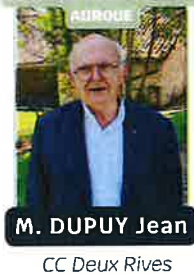
VICE - PRÉSIDENTS PAR SECTEUR

SECTEUR GIMONE AVAL



M. DEPRINCE Jean-Luc
CC Lomagne Tarn et Garonnaise

SECTEUR ARRATS AVAL - AURQUE



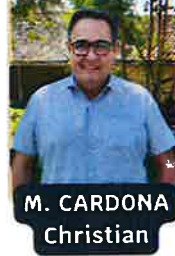
M. DUPUY Jean
CC Deux Rives

SECTEUR TESSONNE-LAMBON-NADESSE-MARGUESTAUD



M. BELLOC Alain
CC Grand Sud Tarn et Garonne

SECTEUR AYROUX-SÈRE - SAINT-MICHEL



M. CARDONA Christian
CC Bastides de Lomagne

SECTEUR ARRATS-GIMONE AMONT



M. CADORÉ Éric
CA Grand Auch

LES DÉLÉGUÉS

CC des Deux Rives • DUPUY Jean, DELSOL Thierry
CC Terres des confluences • DELLUC Pierre, SAINT-SARDOS Bernard
CC Lomagne Tarn-et-Garonnaise • NICOLAS Jean-Marc, MEILHAN Yves, TONIN Jacqueline, COUREAU Jean-Louis, DEPRINCE Jean-Luc
CC Grand Sud Tarn-et-Garonne • BELLOC Alain, GAUTIE Claude, LESTRADE Bernard
CC Bastides de Lomagne • BEGUE Gilles, BET Patrick, CARDONA Christian, HILLOU LESPES Sébastien, PONTAC Christian
CC Coteaux Arrats Gimone • GABRIEL Bruno, DUCOURNEAU Yann, MIROUZE Frédéric, MUTIN Philippe, DUFFAUT Jean-Claude
CC Lomagne-Gersoise • CLAVERIE Maryse, LAFFOURCADE Robert
CC Val de Gers • BONNET Thierry, MARQUILLIE Serge
CC du Savès • PERIN Claude
CC de la Gascogne toulousaine • MINARD Yannick
CC des Hauts-Tolosans • OLIVEIRA SOARES Henri, OGRONNIK Patricia
CC Cœur et Coteaux du Comminges • FRECHOU Alain
CC Pays de Trie et du Magnoac • ADER Jean-Pierre
CA d'Agen • MAURIN Philippe
CA du Grand Auch • CADORÉ Éric



Un grand merci !

L'ENSEMBLE DU
SYGRAL
REMERCIÉ M.
GUY MANTOVANI
POUR SON
IMPLICATION AU
COURS DE CES 6 DERNIÈRES
ANNÉES.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

PRÉSIDENT : Bruno GABRIEL - COORDONNATEUR : Christophe SABATIER
ASSISTANTE DE GESTION : Maryline BOURQUIN

TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"
Anna MANSUY, référente sur le secteur "Arrats aval-Aurque"
Clara BECH, référente sur le secteur "Tessonnes Lambon Nadesse Marguestaud"
Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"
Quentin CHIMIRRI, référent sur le secteur "Ayroux Sère Saint-Michel"

LETTRE D'INFORMATION N°11
SEPTEMBRE 2026

SyGRAL

syndicat mixte de
gestion des rivières
**ASTARAC
LOMAGNE**



LES RIVIÈRES RETIENNENT LEUR SOUFLE...

**L'ÉTIAGE, COMMENT LA SÉCHERESSE IMPACTE LES
COURS D'EAU DU SYGRAL ET
COMMENT AGIR À NOTRE ÉCHELLE ?**



Syndicat mixte de Gestion des Rivières Astarac Lomagne

7 Place de la Halle • 32120 SOLOMIAC

contact@sygral.fr • 05 32 26 34 00

www.sygral.fr

L'ÉTIAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un phénomène naturel qui correspond au **débit minimal d'un cours d'eau**, il correspond à une période de l'année où les eaux sont les plus basses, généralement l'été.

Ce régime hydrologique est susceptible d'être aggravé avec des périodes de sécheresse, c'est le cas de l'été 2026.



CAS PARTICULIER DE L'ARRATS ET LA GIMONE

Ces cours d'eau gersois ne subissent pas d'étiage naturel du fait de leur réalimentation depuis le système Neste. (ce thème fera l'objet d'une future lettre d'information)

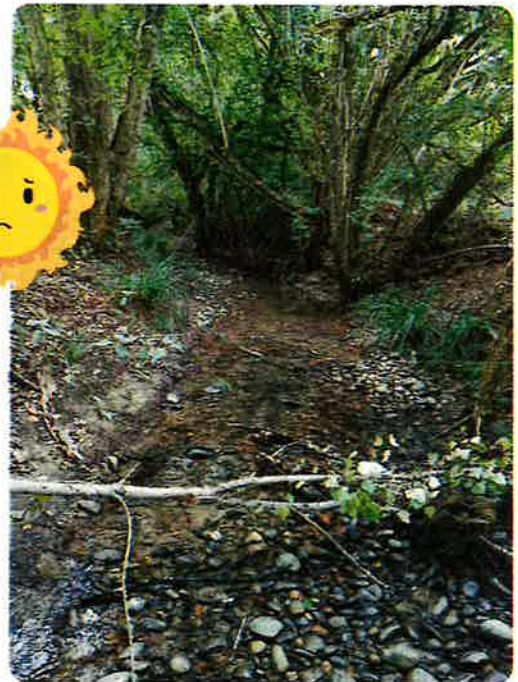
LA FORTE SÈCHERESSE DE L'ÉTÉ 2026

Cet été 2026, aucune région de France métropolitaine n'a été épargnée par la sécheresse.

Mais c'est quoi la sécheresse ?

La sécheresse, c'est un **épisode prolongé sans assez de précipitations**, pour répondre aux besoins en eau des sols, des plantes, des animaux et des êtres humains.

Ce phénomène est aggravé par le **dérèglement climatique** (provoquant des températures élevées), les activités humaines et la dégradation des milieux aquatiques.



LES IMPACTS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

- **RÉCHAUFFEMENT DE L'EAU** : développement de bactéries dans l'eau, difficultés pour potabiliser l'eau, conséquences sur la faune et la flore aquatique.
- **IMPACTS SUR LES ÊTRES VIVANTS** : c'est le cas des poissons, qui ne sont pas capables de réguler leur température corporelle. Au-delà de certains °C, il leur est difficile de survivre.
- **RUPTURE DES ÉCOULEMENTS** : actuellement, de nombreux cours d'eau du SYGRAL sont en assec total ou comportent de rares poches d'eau, ne permettant pas le maintien de la vie aquatique.

AGIR À L'ÉCHELLE DU SYGRAL

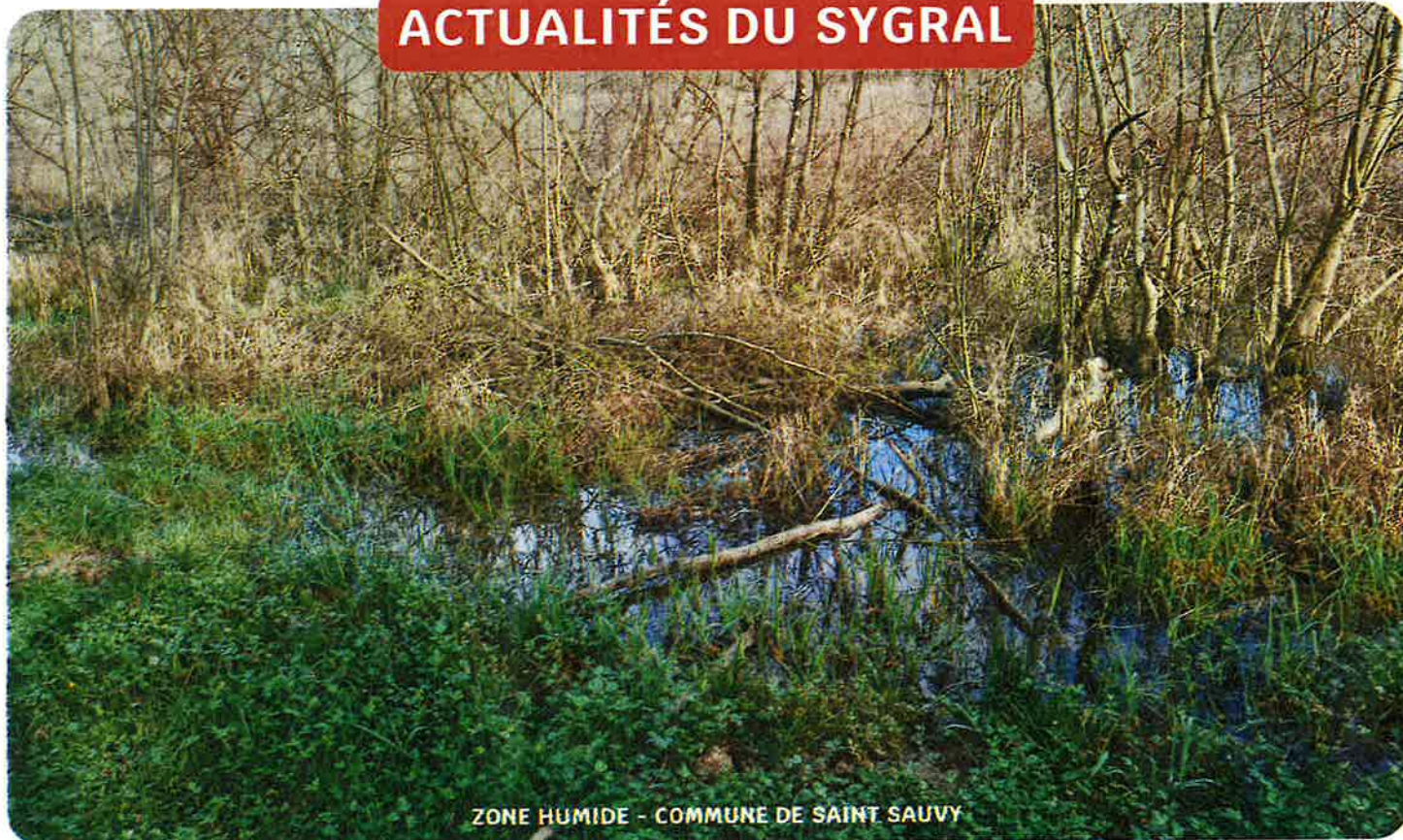
Le fonctionnement d'un cours d'eau ne se limite pas seulement à son lit mineur. En effet, la gestion des bassins versants influence le débit des cours d'eau.

La nature a ses astuces pour garder de l'eau pour les périodes de sécheresse :

- **Les zones humides** ont un rôle d'éponge, elles stockent de l'eau en période de crue, qu'elles restituent au cours d'eau en étiage ;
- **La végétation** permet d'infiltrer l'eau dans le sol ;
- **Les nappes** aux abords des rivières se rechargent lors des débordements des cours d'eau.

Le rôle du SYGRAL vise à restaurer et/ou préserver ces aspects via des actions de restauration des zones humides, la restauration hydromorphologique des cours d'eau ou encore la plantation sur les versants.

ACTUALITÉS DU SYGRAL



ZONE HUMIDE - COMMUNE DE SAINT SAUVY

CONSTRUCTION DES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

La planification des actions menées par le SYGRAL est définie en concertation dans une commission géographique composée d'une dizaine d'élus sur chacun des 5 secteurs opérationnels. Cette assemblée est renouvelée tous les 6 ans suite à l'élection de la nouvelle équipe syndicale. Elle vise à orienter les travaux en fonction des enjeux locaux et à les **soutenir auprès des riverains**.



RÉALISATION DES ACCÈS CHANTIER

Les chantiers de restauration démarrent très prochainement !

Pour faciliter l'accès des engins, les techniciens du SYGRAL réalisent des ouvertures localisées dans la végétation sur les zones de travaux. Pour minimiser l'impact de ces préparatifs, ces derniers sont menés en fin d'été, début de l'automne (lorsque la faune est la moins active) et sans engins lourds. Les branchages sont ensuite réemployés autant que possible pour confectionner des fagots, qui, une fois fixés sur le bord des cours d'eau, constitueront des habitats pour la faune aquatique.

COMMUNICATION DU SYGRAL



Le SYGRAL s'investit dorénavant pleinement dans la communication de son quotidien sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn).

Le syndicat a **mandaté un illustrateur** pour réaliser une soixantaine d'illustrations sur le domaine des milieux aquatiques et de la **GeMAPI***. **Vous les découvrirez très bientôt !** Ces dessins viseront à enrichir les publications et accompagner les compréhensions des sujets qui seront abordés.

* **G**estion des **M**ilieux **A**quatique et **P**révention des **I**nondations.

INVENTAIRE ET DIAGNOSTIC DES MARES

Les mares sont des **zones humides de taille modeste** (maximum 5000 m²), réservoir d'une biodiversité riche et caractéristique de ces milieux. Outre cet aspect, la préservation-restauration de ces milieux permet de **réguler le débit des rivières**, notamment l'été où l'hydrologie des cours d'eau est au plus bas (étiage).

Ces milieux sont, depuis les années 50, en **forte régression** suite à l'intensification, la spécialisation des pratiques sur les territoires, notamment par l'abandon progressif de certaines filières d'élevage.

On estime à 50 % en moyenne la régression des mares en France.

Dans ce contexte, le Sygral réalise un inventaire de ces milieux sur le secteur Ayroux, Sère, Saint-Michel afin d'identifier et diagnostiquer les mares sur ce territoire.

L'objectif : Préserver et restaurer ces milieux et en créer de nouveaux, en concertation avec les acteurs locaux.



FIN DE L'APPEL À PROJET ZONE HUMIDE EN TÊTE DE BASSIN VERSANT



Le programme de restauration des zones humides de tête de bassin versant est arrivé à son terme.

Au cours des six dernières années, **3 sites** ont pu être restaurés, représentant une surface d'environ **9 hectares de zones humides**.

Les objectifs du programme étaient d'**améliorer les fonctionnalités des milieux humides** et plus particulièrement :

- La régulation hydrologique : favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols humides permet l'écroulement des crues et le soutien d'étiage ;
- La capacité d'épuration : maintenir la richesse végétale des zones humides et la matière organique dans les sols favorisent les processus chimiques d'amélioration de la qualité de l'eau.

Coordonné par le SyGRAL, le programme a fait vivre de **multiples partenariats** avec les cellules d'animation territoriale de l'espace rivière du Gers et du Tarn-et-Garonne, l'ADASEA du Gers, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, la région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Depuis six ans, environ **155 000€ ont été investis**. L'Agence de l'eau et la région ont apporté leur soutien financier à hauteur de 55 % et 25 %, les 20 % restants à la charge du syndicat.

ZOOM SUR...

...LE RÉSEAU DE SUIVI HYDROLOGIQUE

LE COURS D'EAU DU CAMUZON SUR LA COMMUNE DE BARDIGUES



MAIS, C'EST QUOI LE RSH ?

Conduit par le département du Tarn-et-Garonne, le **Réseau de Suivi Hydrologique** est une surveillance de l'écoulement des rivières qui s'étend de début juin à fin octobre en fonction de l'intensité de la sécheresse. On dénombre actuellement plus de 300 points de contrôle répartis sur tous les principaux bassins versants du département.

Ce suivi est assuré **tous les 15 jours** par les agents départementaux du service dédié ainsi que par l'ensemble des technicien-nes rivières du Tarn-et-Garonne, dont le SyGRAL. Les résultats alimentent ensuite les réflexions dans la disposition des alertes sécheresse.

Cette année, le constat est comparable aux données nationales, **environ 50 % des cours d'eau sont en assec ou en rupture d'écoulement**. Une situation encore jamais enregistrée à ce jour.

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC LOMAGNE

PRÉSIDENT : Bruno GABRIEL - COORDONNATEUR : Christophe SABATIER
ASSISTANTE DE GESTION : Maryline BOURQUIN

TECHNICIEN(NE)S DE RIVIÈRES

Amandine TORRAILLE, référente sur le secteur "Arrats Gimone amont"
Anna MANSUY, référente sur le secteur "Arrats aval-Auroue"
Clara BECH, référente sur le secteur "Tessonne Lambon Nadesse Marguestaud"
Sandrine ESCLAMADON, référente sur le secteur "Gimone aval"
Quentin CHIMIRRI, référent sur le secteur "Ayrroux Sère Saint-Michel"